Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1468

Artikel: Vers une conception "matérielle" de l'égalité
Autor: Herren, Mireille
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282458

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

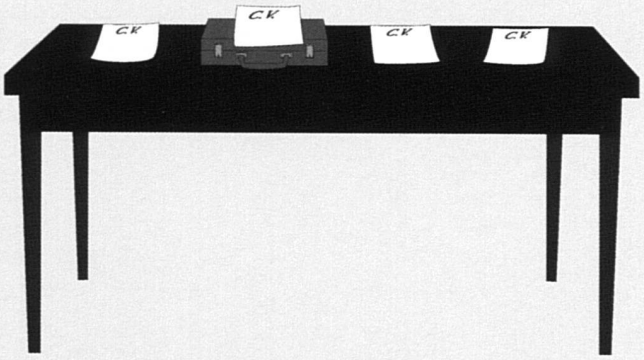

JOËLLE FLUMET

Vers une conception «matérielle» de l'égalité

Déléguée depuis l'an 2000 aux questions féminines de l'Université de Genève, Geneviève Billeter explique comment la mesure incitative financière du programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités» a été accueillie et pourquoi elle défend cette mesure aux même titre que les autres.

PROPOS RECUEILLIS PAR MIREILLE HERREN

Comment la mesure incitative financière liée à la nomination de professeures à l'Université de Genève est-elle perçue au sein du milieu universitaire ?

Plusieurs facultés ont reçu des sommes dans le cadre du module 1 du programme fédéral. Les facultés de lettres, de psychologie et des sciences de l'éducation ont reçu un montant pour l'engagement de plusieurs professeures. Ces sommes ont servi à financer des mandats d'étude en rapport avec la question de l'égalité entre les sexes. La faculté de droit, en revanche, a refusé la somme offerte en relation avec l'engagement de plusieurs professeures. Andreas Auer, doyen de cette faculté et professeur de droit constitutionnel, a expliqué ce refus par une volonté de se distancer de l'aspect «monétarisation de la femme», jugeant que la mesure était inappropriée et contraire à l'autonomie des cantons dans le domaine de la gestion des universités. Or, j'aime à rappeler que les professeur-e-s boursiers, c'est-à-dire les professeur-e-s bénéficiant d'un financement du Fond national suisse pour la recherche, sont également nommé-e-s par Berne, ce qui n'a jamais suscité la moindre polémique quant à une éventuelle entorse au fédéralisme. Par la suite, la somme refusée par Andreas Auer a été en partie réinvestie dans les frais d'organisation d'un symposium, organisé par la Conférence universitaire suisse, qui a eu lieu le 18 octobre à l'Université de Fribourg, sur le thème «Les systèmes d'incitations sont-ils constitutionnels, opportuns, utiles?». Les intervenant-e-s à cette conférence, des professeur-e-s de Suisse et d'Allemagne, dans leur grande majorité, ont réagi positivement à l'incitation financière, saluant le fait que l'on se dirige vers une conception nouvelle ; matérielle, de l'égalité, reconnue davantage dans les lois et dans la jurisprudence, visant à réformer les inégalités structurelles. Il a également été souligné que la plupart des universités souhaitent expressément que ce module, auparavant très controversé, soit maintenu dans la reconduction du programme 2004-2007.

Vous êtes en faveur de la mesure incitative financière pour promouvoir les femmes aux postes de professeure ; que répondez-vous à Andreas Auer et aux autres qui s'y opposent ?

En 1998, les femmes occupaient seulement 7% des chaires universitaires en Suisse et elles en occupent 9% aujourd'hui. D'ici fin 2006, conformément aux objectifs du programme fédéral, elles devraient être au moins 14%, notamment grâce à la mesure incitative financière. Je dois préciser que, même si l'octroi des fonds n'est lié à aucune condition particulière pour leur affection, jusqu'à présent, les universités les ont toutes utilisés en vue de promouvoir l'égalité des chances entre les sexes. C'est aussi dans ce sens que s'est exprimé le rectorat de l'Université de Genève. Il est important de rappeler que cette mesure incitative liée à la nomination, n'annule pas les conditions relatives au niveau de compétences scientifiques et pédagogiques exigées. L'incitation financière sert surtout, au sein du monde académique, à rendre visibles les discriminations subies par les femmes, notamment leur sous-représentation en tantque professeure. Il s'agit là d'un encouragement à la mise en œuvre des principes d'égalité inscrits dans les lois, tout en renforçant le débat et la réflexion. Ainsi, si aucune candidate ne se présente, il ne s'agit pas de s'arrêter là, mais de se poser la question de savoir s'il n'y a pas une femme compétente pour le poste à repourvoir que l'on devrait encourager à postuler. Les personnes qui ont été nommées et pour lesquelles la faculté a bénéficié de la mesure incitative financière sont souvent heureuses d'être ainsi prises au sérieux. Enfin, précisons que c'est grâce à la manne de la Confédération, qui les finance pour moitié, que des ateliers de rhétorique et de négociations sont mis sur pied pour les femmes. De même que c'est grâce au programme fédéral que la délégation aux questions féminines a pu créer tout récemment un poste supplémentaire à 50%. Ce poste est assuré jusqu'à fin 2003. La première tâche est de créer un site Internet. ●